C.R.I.C. N° 96 (2007-2008)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 118 (2007-2008)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur, du Patrimoine et de la Formation

Mardi 29 avril 2008

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Questions orales 4

Question orale de M. Luperto à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la pénurie de développeurs ».

(Orateurs : M. le Président, M. Luperto, M. Tarabella, Ministre de la Formation) 4

Question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la volonté qu'aurait Arcelor-Mittal de regrouper à Bruxelles ses départements comptables et financiers ».

(Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 5

Question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'état du dossier de la répartition des aides fédérales en faveur du programme A350XWB d'Airbus, suite aux contacts du Ministre de l'Économie avec son homologue flamande ».

(Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 7

Question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la poursuite de Trempl'Intérim ».

(Orateurs : M. le Président, M. de Lamotte, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 8

Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le programme Wall'IPH ».

(Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 9

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la politique de réduction des émissions de CO_2 nous met-elle dans une position concurrentielle difficile ? ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 10

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'activation régionale des chômeurs ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 11

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le chômage de longue durée ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 13

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les titres-services ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 14

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la préparation des jeunes ».

(Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 16

Question orale de Mme Simonis à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le transfert des moyens du FESC à la Communauté française ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Simonis, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 17

Question orale de M. Calet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les dernières statistiques en matière de cumul d'emplois et les craintes des syndicats belges qui en découlent ».

(Orateurs : M. le Président, M. Calet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 19

Question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'action des « asbl centre-ville » dans la dynamisation du commerce ».

(Orateurs : M. le Président, Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine) 20

Abréviations courantes 23

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU PATRIMOINE ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Jean-Charles LUPERTO, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est ouverte à 12 heures.

QUESTIONS ORALES

– M. de Lamotte, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.

QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À M. TARABELLA, MINISTRE DE LA FORMATION, SUR « LA PÉNURIE DE DÉVELOPPEURS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Luperto à M. Tarabella, Ministre de la Formation, sur « la pénurie de développeurs ».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

M. Luperto (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, les métiers de l'informatique sont aujourd'hui de plus en plus diversifiés.

Malheureusement, les candidats sont peu nombreux et les entreprises namuroises, notamment, mais le phénomène est généralisé sur le territoire de la Belgique, éprouvent de plus en plus de difficultés à recruter leur personnel.

Trois métiers sont notamment pointés du doigt : chef de projet informatique, développeur informatique et gestionnaire d'exploitation informatique.

Actuellement, 1.400 emplois dans l'un de ces trois métiers ne sont pas satisfaits sur le marché de l'emploi belge.

Des formations sont données au centre de compétence Technobel créé à l'initiative de Belgacom, du Forem et de WIN en 2001.

Une formation de développeur.net est notamment offerte.

Cette formation de huit mois mène actuellement directement à l'emploi, vu la pénurie à laquelle je fais écho.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire s'il y a déjà des candidats pour la formation qui débutera au mois de mai ? Combien sont-ils ? Combien de personnes ce centre de compétence peut-il former ?

Y a-t-il d'autres pistes dégagées pour mettre fin à cette pénurie et offrir de l'emploi à des demandeurs d'emploi dans ce secteur ?

Je vous remercie pour les réponses que vous accepterez de m'apporter dans ce cadre-là et les éléments supplémentaires d'information que vous souhaiterez également me communiquer.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Tarabella.

M. Tarabella, Ministre de la Formation. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, votre question fait suite à un article paru dans *La Libre Belgique* d'il y a une semaine. Permettez-moi de corriger trois imprécisions relevées dans cet article :

– la pénurie concerne 14.000 emplois en Belgique, dont seuls 10 % viennent de Wallonie;

– la formation de développeur organisée par le Centre de Compétence Technobel dure six mois et non huit;

– cette formation débute en juin et non en mai.

Suite à la publication dudit article, trois candidatures ont été reçues par Technobel. Il est par ailleurs prévu d'envoyer d'ici une à deux semaines, un *mailing* ciblé vers les demandeurs d'emploi dont le profil correspond aux pré-requis pour cette formation.

Le Centre de Compétence Technobel peut accueillir douze stagiaires pour cette formation.

Au sujet des actions mises en œuvre pour répondre à la pénurie, le Forem a mis sur pied, dans le cadre du Plan Marshall, un dispositif intégré de lutte contre les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, Job Focus.

Ce dispositif assure la réalisation d'un programme d'action qui se base sur quatre axes stratégiques :

– l'identification et l'anticipation systématiques des métiers en pénurie, par des collaborations interdisciplinaires entre les équipes du Forem. Ainsi, chaque mois, un métier fait l'objet d'une analyse approfondie. À ce jour 24 métiers ont été traités;

– la traduction de cette identification en actions concrètes dans chaque direction régionale, au travers du développement et de la mise en œuvre de plans d'action locaux. Ces plans d'action visent à répondre aux difficultés spécifiques rencontrées localement;

– le développement et la mise en œuvre de formations qui résolvent directement et de manière durable les pénuries décelées;

– le renforcement de l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi, par un accompagnement spécifique et individualisé des demandeurs d'emploi et une relation plus étroite avec les entreprises qui recherchent des compétences.

Ainsi, sur une période de quatre ans, le Forem met en place des pratiques durables de détection et de régulation des pénuries de main d'œuvre, en agissant de manière structurelle sur 40 métiers, au rythme de dix par an.

Dans le secteur informatique, les métiers suivants ont été analysés en 2008 dans le cadre de Job Focus :

– chef de projet en informatique;

– développeur;

– gestionnaire d'exploitation informatique.

Quant aux réponses en matière de formation, Technobel n'est pas le seul centre wallon concerné : il existe quatre centres de compétence qui organisent des formations dans le secteur des TIC, et qui proposent un panel de formations qualifiantes ou à la carte. En outre, trois d'entre eux – c'est-à-dire Technifutur, Technocité et Technofutur Tic – ont créé un label « Formatic », en partenariat avec CEFORA, CFPE – cela, c'est pour Liège. Ce partenariat assure une homogénéité en Région wallonne par le partage de programmes de formation et de candidats, d'analyse de besoins d'entreprises et de planification du calendrier pour éviter que des mêmes profils sortent en même temps sur le marché de l'emploi.

L'ensemble des Centres de compétence TIC organise chaque année la formation qualifiante de plus de 400 demandeurs d'emploi dans différents métiers comme Analyste/Programmeur, Gestionnaire Réseau, Programmeur JAVA, Technicien Télécoms, Consultant SAP ...

Plusieurs nouveaux programmes sont en préparation, dont certains en collaboration, voire en cofinancement avec des entreprises. C'est le cas à Liège avec Technifutur et des Consultants ERP AXAPTA ou des spécialistes en *Business Intelligence*.

Depuis leur mise en place, les Centres de Compétence TIC ont formé plus de 5.000 stagiaires, avec un taux d'insertion moyen de 85 %, lequel est en augmentation cette année.

M. le Président. – La parole est à M. Luporto.

M. Luperto (PS). – Je tiens à vous remercier sincèrement parce que si la question est jugée, par vous, intéressante, la réponse l'est tout autant à mes yeux. Elle démontre le souci de précision par rapport à des éléments d'information qui étaient appréciés, au départ, dans les communications de presse.

Elle démontre par ailleurs que le problème est géré de près avec un vrai pilotage de la mesure et une volonté de toucher les publics. On sait que l'accès à l'emploi est automatique quand on sort de la filière en question tellement la pénurie est réelle et le manque cruel. Donc, je crois qu'il est utile de rappeler qu'il y a un focus régulier qui est fait sur chaque métier permettant en effet d'identifier les niches susceptibles d'emplois et je pense vraiment que c'est un travail qui doit se poursuivre et je vous remercie sincèrement pour les réponses fouillées que vous avez voulu m'apporter. Désolé de vous avoir démobilisé pour une question orale ce matin.

– M. Luperto, Président, reprend place au fauteuil présidentiel.

M. le Président. – Les interpellations de Mme Cornet, sur « le Forem : un coût qui explose, une efficacité discutable » et de M. Onkelinx, sur « l'introduction généralisée de clauses sociales dans les marchés publics passés par les pouvoirs locaux », sont reportées.

QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA VOLONTÉ QU'AURAIT ARCELOR-MITTAL DE REGROUPER À BRUXELLES SES DÉPARTEMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la volonté qu'aurait Arcelor-Mittal de regrouper à Bruxelles ses départements comptables et financiers ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, au début de ce mois d'avril, le courtier immobilier « Jones Lang LaSalle » annonçait la prise en location, par Arcelor-Mittal, de plusieurs étages de l'Ellipse *Building*, un des immeubles phares du Quartier Nord à Bruxelles. Par cette importante location dans la capitale fédérale, il semble bien que la volonté d'Arcelor-Mittal soit en fait de regrouper et de centraliser à Bruxelles ses départements comptables et financiers, actuellement situés à Gand, Genk, Charleroi et Liège.

Monsieur le Ministre, avez-vous été informé de cette éventuelle centralisation à Bruxelles ? Confirmez-vous cette information ? Si c'est bien le cas, les actuels bureaux situés à Gand, Genk, Charleroi et Liège risquent donc fort logiquement d'être fermés et ces implantations régionales disparaîtront au profit du nouveau siège central. Est-ce bien cela qui est prévu par Arcelor-Mittal ? Quelles pourraient être les conséquences de cette réorganisation en termes d'emplois, bien sûr, mais aussi en

termes de maintien de centres décisionnels en Wallonie, tant à Liège qu'à Charleroi ?

Je reconnais sans difficultés qu'Arcelor-Mittal est une entreprise privée et que ce genre de décision lui appartient totalement. La Région et le Gouvernement n'ont bien évidemment pas comme rôle de contrôler l'organisation interne des entreprises privées et ce n'est certainement pas à nous de chercher à leur imposer des choix d'implantation pour chacun de leurs départements.

Néanmoins, je souhaitais en savoir un peu plus sur cette brève information, notamment sur les conséquences de cette décision sur l'emploi à Liège et à Charleroi et aussi sur le risque potentiel que cette réorganisation fonctionnelle puisse s'inscrire à l'avenir dans une tendance plus générale de centralisation à Bruxelles.

En effet, Usinor en son temps, puis Arcelor et puis, enfin, Mittal plus récemment se sont, chacun à leur tour, formellement engagés vis-à-vis de la Région wallonne à maintenir les centres décisionnels du groupe en Wallonie et plus spécifiquement en région liégeoise. Certes, on ne parle ici que de départements comptables et financiers, mais ne doit-on pas craindre que cela fasse partie d'une tendance plus lourde qui verrait les centres de décision être transférés petit à petit vers Bruxelles ou même ensuite vers Luxembourg, Paris ou Londres ? Ce regroupement ne participe-t-il pas dans les faits à ce phénomène global qui a vu depuis plusieurs décennies la Wallonie perdre une bonne part des centres de décision et autres sièges sociaux de grandes entreprises pourtant actives sur son territoire ?

Monsieur le Ministre, avez-vous une analyse de la situation ? Avez-vous un complément d'information et pouvez-vous nous en dire plus sur le sujet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, effectivement, je suis évidemment sensible à l'interrogation que M. de Lamotte exprime au travers de sa question.

Que répondre simplement ?

La décision de fermeture de la phase à chaud de Liège, heureusement, a été remise en cause depuis lors et je peux vous dire que le haut fourneau 6 de Seraing est déjà extrêmement performant aujourd'hui et je dirais presque à l'étonnement général, tellement les nouvelles équipes et le personnel arrivant le font tourner comme s'il n'avait jamais été arrêté et que, pour moi, c'est un signe de satisfaction important suite à ce combat incessant.

Mais, dans l'interval, des décisions ont été prises :

– de scinder le froid du chaud puisque le chaud devait disparaître;

– de fusionner les activités sidérurgiques d'Arcelor-Mittal en Belgique. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une décision du Ministère des Finances en matière de *ruling*. Et cette décision c'était de faire une entité belge Arcelor-Mittal.

La conséquence dans le déploiement, c'est ce que vous venez de dire. Il s'agit de la concentration à Bruxelles des services comptables et administratifs, mais de tête et rien d'autre, pour toute la Belgique.

Il faudra voir maintenant comment on va – et cela, c'est de la responsabilité d'Arcelor-Mittal – faire évoluer éventuellement le chaud puisque cette structure-là, qui était une structure destinée à disparaître est, aujourd'hui, réactivée et j'espère, comme vous, pour de nombreuses années.

Cela, c'est la réalité physique et juridique devant laquelle nous sommes. À côté de cela, je suis passé très récemment devant le nouveau siège social d'Arcelor-Mittal à Liège et je vous avoue que lorsque j'ai eu connaissance de cette décision d'une société belge qui relève effectivement de la décision libre et légitime d'Arcelor-Mittal, je me suis demandé quel impact cela avait. On m'a dit que c'était tout à fait marginal, qu'on maintenait le projet de nouveaux bâtiments et qu'il n'y aurait pas de délocalisation. C'est donc la sur base des déclarations.

Je me souviens que MM. Jean Gandois et Philippe Delaunois avaient transférés à Bruxelles énormément de services à l'époque.

Je suis content, aujourd'hui, de voir qu'un certain nombre de Wallons ont repris des postes significatifs dans les outils liégeois, notamment, et à Charleroi également et que cela va dans le bon sens, en me félicitant évidemment des gestionnaires qui sont là aujourd'hui, quelle que soit leur nationalité. C'est évidemment l'attachement à l'outil qui est l'essentiel. Je ne prendrai qu'un exemple de quelqu'un qui, je pense, se bat pour ces outils, c'est M. Bardet, l'actuel responsable du froid.

À ma connaissance, et sous réserve d'inventaire, vous m'excuserez d'en être là avec vous, mais je n'ai aucune raison de mettre en doute les informations qui m'ont été données. Ce transfert vers Bruxelles serait donc la coordination des outils communs à Sidmar et à Cockerill. Mais, aujourd'hui, au sein d'Arcelor-Mittal Belgium.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et pour l'évocation des mouvements de personnels, de restructuration du groupe, etc. Comme vous voyez, nous avons toujours une bienveillante attention sur l'emploi en Wallonie.

QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT DU DOSSIER DE LA RÉPARTITION DES AIDES FÉDÉRALES EN FAVEUR DU PROGRAMME A350XWB D'AIRBUS, SUITE AUX CONTACTS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE AVEC SON HOMOLOGUE FLAMANDE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'état du dossier de la répartition des aides fédérales en faveur du programme A350XWB d'Airbus, suite aux contacts du Ministre de l'Économie avec son homologue flamande ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, c'est un dossier qui rebondit régulièrement au Parlement puisque manifestement, mon collègue, M. Thissen, l'a évoqué. Je me souviens que Paul Ficheroulle l'a fait en son temps aussi et j'étais intervenu également, il y a quelque temps.

En fait, c'est un dossier sensible et important pour l'ensemble du secteur aéronautique, un secteur de pointe dont les performances sont reconnues à juste titre et dont on sait l'importance qu'il a pour le redéploiement économique, sans parler du pôle de compétitivité *Skywin.*

C'est également un dossier sensible vu les exigences de nos partenaires flamands et les blocages rencontrés depuis plus d'un an avec ceux-ci afin de parvenir à un accord de coopération réglant adéquatement la question de la répartition de l'enveloppe fédérale.

Comme on le sait, le problème provient en fait du Nord du pays qui réclame « par principe » une clef de répartition pour le moins injustifiée de l'enveloppe fédérale, voire plus de 55 % en faveur de la Flandre, indépendamment de toute analyse économiquement objective des demandes réelles des entreprises, qu'elles soient flamandes ou wallonnes. Je ne reviendrai pas en détail sur ce dossier, ni sur son « historique » qui, hélas, commence à être trop bien connu. Je rappellerai toutefois que l'utilisation effective des enveloppes fédérales mises en place lors des précédents programmes Airbus dans notre pays ont démontré incontestablement qu'une clef de répartition arbitrairement établie à 55 % ou plus en faveur de la Flandre n'aurait aucun sens économique : elle priverait ainsi des entreprises wallonnes de moyens dont elles ont réellement besoin alors qu'elle octroierait à la Région flamande des moyens qui sont largement supérieurs.

Depuis près d'un an, vous-même, ainsi que l'ensemble du Gouvernement, avez donc tenté à plusieurs reprises de discuter avec vos homologues flamands afin de parvenir à une solution logique qui permettrait enfin aux entreprises du secteur d'avancer et de ne pas être défavorisées vis-à-vis d'Airbus ou vis-à-vis d'entreprises d'autres régions en Europe. Malheureusement, ces diverses négociations n'ont pas encore pu être conclues de manière positive.

Le 4 mars, vous répondiez que vous n'aviez pas encore eu l'occasion de rencontrer votre nouvelle homologue flamande, la Ministre de l'Économie, Mme Ceysens. Cependant, vous nous annonciez aussi qu'il avait été convenu entre vous et celle-ci, de profiter de la mission économique aux États-Unis, en mars, pour vous rencontrer, visiter Boeing et – je vous cite – « *prendre le temps nécessaire pour trouver une solution* ». Vous voyez que j'ai de bonnes lectures. Vous nous indiquiez enfin que vous nous en reparleriez « *dans quinze jours* ». *(Réaction de M. Marcourt.)*

Un mois plus tard, je viens vous réinterroger puisque vous nous aviez un peu tendu la perche, et voir si vous avez pu rencontrer votre homologue flamande. Des discussions constructives ont-elles pu avoir lieu au cours de cette mission aux États-Unis ? Où en sommes-nous aujourd'hui ? Les positions ont-elles évolué ? La signature de ce tant attendu accord de coopération va-t-elle finalement se concrétiser? Quel est l'espoir, dans le temps, pour non seulement les Wallons, mais surtout les entreprises qui, en Wallonie, sont dans les programmes Airbus.

En mars, vous nous rappeliez que nous avions eu « la chance » de profiter d'un certain retard de la part d'Airbus lui-même qui est en train de mettre en place son important plan de restructuration. Mais vous précisiez également que nous avions au-dessus de nos têtes une véritable épée de Damoclès qui réside dans le moment où Airbus va finalement lancer les appels.

Vous comprenez donc sûrement mon inquiétude. Plus les blocages persistent, plus longtemps nous ne parvenons pas à une solution permettant de signer l'accord de coopération, plus grand le risque existera. L'exigence du temps commence à nous rattraper. En effet, les entreprises risquent d'être confrontées à des problèmes de faisabilité et notamment les problématiques de choix des sous-traitants qui seront paralysés par certaines incertitudes.

Donc, Monsieur le Ministre, peut-on faire le point sur ce dossier et voir si les choses ont bougé depuis votre escapade américaine ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je ne vais pas dire que votre question me met dans l'embarras, parce que je ne suis pas dans l'embarras, mais j'hésite entre deux manières de répondre à la question. L'une, c'est de dire le sentiment des choses, l'autre, la réalité des choses.

Comme j'adore être factuel, je vais d'abord parler de la réalité. Le dossier n'a pas évolué formellement, mais je dirai – ma grand-mère avait coutume de dire : « *il n'y a pas si grand mal qui n'ait sont petit bien* » – le retard de la mise en œuvre du plan *Power 8*, notamment dans la session des actifs des usines du groupe Airbus, nous sauve en quelque sorte, puisque l'on n'a toujours pas réellement actionné la mécanique au niveau de l'A350XWB. Ce sont des éléments externes à nous qui peuvent à tout moment basculer. Chaque jour qui passe doit nous faire redoubler d'efforts pour trouver une solution pour ne pas pénaliser nos entreprises.

Vous savez que j'ai toujours dit – et un certain nombre, je pense, partage mon avis – que l'enveloppe de 150 millions, majorés des soldes non-utilisés des programmes antérieurs, permettrait de satisfaire à 100 % les demandes de l'ensemble des entreprises belges, c'est-à-dire wallonnes, bruxelloises et flamandes.

Nous avons effectivement une difficulté par rapport à cela. J'ai indiqué qu'il fallait atteindre cet objectif et nous travaillons sur la détermination réelle des besoins des entreprises. Il faut savoir que ce n'est pas parce qu'une entreprise dit : « Je vais déposer des programmations pour autant » qu'elle l'obtiendra réellement ces commandes. Il y aura, malheureusement, un certain nombre de projets qui ne se réaliseront pas.

J'ai en effet rencontré mon homologue flamande et elle n'avait, à ce moment, pas encore rencontré les entreprises de sa Région. Il me semble que le discours que j'ai tenu de dire que nous recherchons une réponse à tous les types de métiers tient toujours la route. En effet, qu'on soit concepteur ou équipementier en fin de parcours, nul ne doit être lésé. Si les entreprises se mettent d'accord entre elles, je les soutiendrai car c'est leur intérêt qui doit être mis en avant. Il est temps que, tant au Nord qu'au Sud du pays, on se serre les coudes.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et je comprends que les dossiers évoluent.

M. le Président. – La question orale de M. Di Antonio, sur « les retards de paiement des subventions aux entreprises d'insertion » est transformée en question écrite.

QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA POURSUITE DE TREMPL'INTÉRIM »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la poursuite de Trempl'Intérim ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 27 novembre dernier, lors d'un séminaire organisé à Beez par plusieurs fédérations d'organismes d'insertion socioprofessionnelle, d'une part, et par Federgon et le Fonds de formation des intérimaires, d'autre part, nous avons pu prendre connaissance des résultats – fort intéressants – du projet pilote « Trempl'Intérim », qu'ont porté depuis 2002 les secteurs de l'insertion et de l'intérim.

L'objectif de ce projet est d'offrir via l'intérim une voie supplémentaire d'insertion dans l'emploi aux publics que prennent en charge les OISP et EFT. Cette voie aboutit aujourd'hui à un taux de mise à l'emploi de 70 % des stagiaires candidats à l'intérim et, parmi ceux-ci, 58 % ont obtenu un emploi durable suite aux missions intérimaires.

Je ne dois pas vous en dire beaucoup plus du projet puisque vous participiez au séminaire de Beez et que vous y êtes intervenu positivement.

Comme vous le savez, ce projet n'a pu être mené à bien que grâce à l'intervention du FSE et, en particulier, du programme EQUAL de lutte contre toute forme de discrimination dans le domaine de l'emploi. D'autre part, a été mené un intéressant projet de *Job Coaching* visant à un accompagnement en cours d'emploi des personnes mises à l'emploi notamment grâce à Trempl'Intérim.

La question qui se pose aujourd'hui est celle de la pérennisation de ces deux projets et d'abord de Trempl'Intérim.

Une dynamique positive, originale, mettant en synergie des partenaires inattendus s'est déclenchée, elle a des résultats. Il serait regrettable que ces collaborations doivent s'interrompre.

Je voudrais vous demander si vous pouvez apporter votre soutien à ces projets pour qu'ils puissent se déployer dans la nouvelle programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens. En effet, sans un renfort en personnel, les organismes porteurs de projets comme ceux-là n'auraient pas les ressources nécessaires à leur poursuite.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Le projet Trempl'Intérim a permis de mettre en évidence les aspects positifs d'un partenariat entre secteur intérimaire et acteurs de l'insertion socioprofessionnelle pouvant s'avérer fructueux pour des demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Les porteurs de cette initiative ont introduit une demande dans le cadre de la nouvelle programmation des Fonds structurels européens et en particulier de l'axe 3 du FSE.

Actuellement, la *task force* est en train d'examiner les projets relatifs à cet axe. Cette procédure devrait aboutir dans le courant du mois de mai. S'il s'avérait que le projet Trempl'Intérim n'était pas retenu par le Gouvernement pour l'obtention d'un financement européen, il serait proposé au Ministre en charge de la Formation professionnelle et au Ministre de l'Emploi de rencontrer ensemble les porteurs de ce dossier afin de réfléchir à des solutions alternatives pour assurer sa continuité.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Il sera intéressant de voir la portée des partenariats établis entre ces acteurs.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PROGRAMME WALL'IPH »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le programme Wall'IPH ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, les personnes handicapées sont sur-représentées parmi les sans-emploi. Un déficit lié notamment à une discrimination à l'embauche ou encore à des difficultés matérielles.

Pour tenter de lutter contre ce phénomène, vous avez adopté différentes mesures visant à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi handicapés.

Parmi celles-ci figure notamment le programme Wall'IPH dédicaçant quelque 100 postes PTP pour la mise à l'emploi de personnes handicapées.

Je souhaiterais dès lors connaître les résultats engrangés par ce programme. A-t-il permis de mettre au travail un certain nombre de personnes handicapées ? Quel est le bilan provisoire que vous tirez de cette mesure ? Tous les postes PTP disponibles dans ce cadre sont-ils occupés ? Envisagez-vous d'augmenter le nombre de postes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Les personnes handicapées sont effectivement sur-représentées parmi les sans-emploi. C'est ce qui a justifié la mise en œuvre du dispositif PTP Wall'IPH dans le cadre du Plan Marshall.

Cent postes PTP Wall'IPH ont ainsi été dédicacés à l'insertion sur le marché de l'emploi ordinaire des travailleurs handicapés. À ce jour, le dispositif a permis à 58 demandeurs d'emploi porteurs d'un handicap physique ou mental de décrocher un emploi tremplin. La particularité de ce dispositif est, en outre, que l'accompagnement du travailleur handicapé avant, durant et à l'issue du PTP, est assuré par un ou une *jobcoach*, formé à l'approche du handicap, de la Mission régionale territorialement compétente.

Les premières décisions Wall'IPH ayant été notifiées fin du 1er trimestre 2007, et le crédit temps PTP des travailleurs étant de deux ans, voire trois ans si le demandeur d'emploi est domicilié dans une commune où le taux de chômage est supérieur de 20 % à la moyenne régionale, il est prématuré de présenter une évaluation sur le taux de réinsertion sur le marché de l'emploi à l'issue du PTP. Néanmoins, l'évaluation du dispositif Wall'IPH au niveau des *jobcoaches* des Missions régionales pour l'emploi est positif et aucun échec en matière d'insertion de ces travailleurs handicapés dans les équipes de travail ne m'a encore été rapporté.

Sur cette base, lorsque les 100 postes Wall'IPH auront tous été octroyés, j'envisagerai, si nécessaire, une extension de la mesure.

Par ailleurs, l'évaluation des actions menées dans le cadre de la Convention Région wallonne – AWIPH – Forem montre que pour les comités de suivi sous-régionaux, mis sur pied dans le cadre de cette Convention, 344 demandeurs d'emploi handicapés ont fait l'objet, en 2007, d'un suivi conjoint par le Forem, l'AWIPH et les Missions régionales suite à l'identification de difficultés en matière de communication, de rythme de travail, de mobilité, d'autonomie, de comportement ou encore d'un handicap physique nécessitant un *coaching* particulier ou une adaptation méthodologique, pédagogique ou encore matérielle pour permettre à ces personnes d'intégrer les modules de formation proposés par le Forem et ses partenaires ou encore pour s'insérer sur le marché de l'emploi ordinaire.

Cette collaboration structurelle doit évidemment encore s'intensifier, mais la dynamique est enclenchée et je ne doute pas qu'elle porte, à terme, ses fruits.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je remercie M. le Ministre pour les informations communiquées. Le dispositif est intéressant, je nourris quelques craintes quant à l'issue des deux ou trois ans et au caractère durable de la carrière de ces personnes. Il y a en effet un taux d'insertion durable encore trop faible et des efforts considérables doivent encore être réalisés. Eu égard à la double situation, l'après mérite encore une attention toute particulière.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO_2 NOUS MET-ELLE DANS UNE POSITION CONCURRENTIELLE DIFFICILE ? »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « La politique de réduction des émissions de CO_2 nous met-elle dans une position concurrentielle difficile ? ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – L'Union européenne représente 15 % des émission de CO_2 contre 20 % pour les États-Unis et le même pourcentage pour la Chine. L'Union européenne se trouve, sur le plan d'une stratégie économique à développer qui soit compatible avec les objectifs de Kyoto, entre le marteau et l'enclume : entre la nécessité d'adopter des objectifs ambitieux pour protéger le climat et la nécessité de ne pas hypothéquer la compétitivité de nos entreprises exportatrices et actrices dans une économie mondialisée.

Depuis que l'Union européenne a fixé des objectifs de réduction de CO_2 visant une réduction en moyenne de 20 % et frappant tous les secteurs – mobilité, bâtisse et industrie –, la crainte apparaît chez certains qu'à terme nos entreprises pourraient perdre des points en termes de compétitivité internationale.

Dans le même contexte, nous entendons dire, çà et là, qu'il faudrait taxer les importations de produits fabriqués dans des conditions les exonérant des obligations auxquelles nos entreprises sont ou seront soumises. En clair, il s'agirait de taxer les importations qui ne respectent pas les mêmes limitations de CO_2 que les produits européens. Ce qui reviendrait essentiellement à frapper les pays qui n'ont pas adhéré au protocole de Kyoto.

Que faut-il en penser ? Au moment où la Commission européenne se penchait sur la fixation d'un objectif global en matière d'énergie et de climat, fin janvier, on pouvait s'apercevoir qu'elle était loin d'avoir un avis unanime sur cette question. Les uns considèrent que la taxation sur les importations risquerait de provoquer des tensions commerciales qui risqueraient de provoquer, en retour, des réactions frappant les produits européens sans que la position concurrentielle de ceux-ci ne soit améliorée par une telle taxe. Les premiers secteurs concernés par ce retour de flamme seraient les industries grandes consommatrices d'énergie dont la position concurrentielle serait dégradée de façon telle qu'elles seraient forcées de délocaliser hors Union européenne.

Comme il est toujours plus facile de savoir ce qu'il ne faut pas faire, nous sommes devant un dilemme. En effet, la Commission s'est révélée, jusqu'à présent, incapable d'adopter une stratégie unanime et coordonnée en matière de climat, compatible avec les objectifs Kyoto et en même temps compatible avec les règles de l'OMC.

La réponse qu'elle donne à l'heure actuelle est de postposer la discussion sur la taxe CO_2 vers 2011 ou 2013, espérant que d'ici là, un accord international équilibré sur le climat, qui permette à l'Union européenne d'aller de l'avant, ait été négocié.

La modestie nous oblige à dire qu'il s'agit là d'une discussion menée sur le plan européen et non sur le plan régional. Mais, d'autre part, le résultat de cette discussion nous concerne en direct, tant sur le plan des efforts actuels de relance économique que sur le plan du positionnement futur de nos entreprises sur le marché mondial.

Il n'est donc pas interdit que nous nous penchions brièvement sur cette question : faut-il opter pour une taxation des importations non respectueuses de la politique de réduction de CO_2 ou faut-il aider plus massivement les entreprises des différents secteurs à devenir des entreprises de pointe en cette matière afin qu'elles puissent demain, après l'accord international sur le climat, conquérir une position très concurrentielle sur le marché mondial ? Et aurons-nous les moyens pour le faire ?

Moyens financiers, certes, mais plus encore moyens juridiques vu l'interdiction européenne d'intervenir trop massivement dans le jeu de la concurrence entre les entreprises.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Je remercie très brièvement M. Stoffels pour sa question car il s'agit là d'un point stratégique dont l'importance est sous-estimée par l'ensemble de la population et une partie de notre classe politique.

Nous devons agir de manière dynamique pour répondre à ce dérèglement climatique en réduisant les émissions de CO_2. Pour cela, les entreprises doivent faire des efforts.

Mais elles ne sont pas seules, nous devons tous le faire. Si on compare la situation par rapport à celle d'il y a dix ans, les entreprises ont déjà fait de gros efforts et il faut les encourager. J'ai fait à Lubiana la demande d'examiner cette difficulté.

Que veulent les Européens ? Nous voulons tous réduire les émissions. Toutefois, nous ne pouvons pas, comme le préconise la méthode de l'Union européenne, attendre 2011 pour savoir quel régime sera d'application pour les entreprises à partir de 2013. En effet, la Commission fixerait seulement en 2011 le principe des enchères et des exonérations. Je reconnais partager l'avis des entreprises européennes. Pourquoi ? Parce que 2013, c'est demain. En effet, une entreprise qui investit

et notamment dans ce secteur d'activité, risque de suspendre ses investissements.

Ma crainte est que les entreprises n'investissent ailleurs. Pour éviter cela, la Commission européenne doit répondre vite et bien en fixant, je pense, des *benchmarks* et en choisissant les énergies les meilleures. Il y a donc lieu de fixer, en concertation avec les entreprises, les objectifs qualitatifs et quantitatifs.

Nous attendons à présent la position de l'Union européenne sur ce sujet important. S'il y a une mise aux enchères, ne fût-ce que d'une partie des quotas, cela peut remettre en cause la compétitivité de certains de nos acteurs économiques.

Par ailleurs, le terrain de jeu n'est pas équilibré puisque certains connaissent des contraintes fortes et d'autres pas. Le Ministre Lutgen et moi-même avons exposé cette demande de mettre tous les compétiteurs sur un pied d'égalité au Commissaire Dimas. Je reconnais qu'il n'y pas de consensus au sein des 27 États membres à ce sujet. J'ai le sentiment que l'Union européenne craint des répercussions sur nos exportations.

Je considère dès lors que le système mis en place par l'Union européenne est inadéquat puisqu'il donne des quotas aux États sans tenir compte de leurs spécificités.

Je rappelle qu'il faut une tonne et demie de CO_2 pour produire une tonne d'acier chez nous et qu'ailleurs, il faut deux tonnes de CO_2. Soyons donc vigilants à ne pas exporter le problème écologique en l'amplifiant tout en important le chômage. J'ai eu à cet égard des contacts avec la Présidence française et elle me semble sensible à cette manière de voir les choses.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je suis heureux de constater que le Gouvernement est actif sur ce sujet et qu'il entretient des contacts bilatéraux avec les autres États et avec la Commission européenne.

Je suis également convaincu que la problématique du CO_2 influencera fortement la compétitivité à venir de nos entreprises. Je suis de même satisfait que M. le Ministre privilégie la procédure négociée avec les entreprises. Il est en effet important que celles-ci ni ne suspendent, ni de délocalisent leurs investissements.

M. le Président. – Je vous propose d'interrompre maintenant nos travaux et de reprendre à 13 heures 45 minutes.

La séance est suspendue.

– La séance est suspendue à 12 heures 55 minutes.

– La séance est reprise à 13 heures 52 minutes, sous la présidence de M. Jean-Charles LUPERTO, Président.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACTIVATION RÉGIONALE DES CHÔMEURS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'activation régionale des chômeurs ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le Ministre-Président flamand vient de faire des propositions d'emploi qui, à mon avis, nous concerne également. Il propose que les Régions octroient une prime aux chômeurs qui trouvent un emploi.

Les syndicats réagissent en refusant. La Ministre fédérale de l'Emploi considère quant à elle que la proposition vient trop tôt.

Selon le ministre-président flamand, le débat sur le marché de l'emploi comporte trois volets : la réduction des coûts salariaux de certains travailleurs (personnes âgées, chômeurs et allochtones), les paquets de compétences homogènes (placements, formation…) et l'activation et les indemnités des chômeurs.

En ce qui concerne l'activation des chômeurs, il avance trois idées : un bonus à l'embauche qu'une Région reçoit dès qu'un chômeur trouve un emploi, une installation de bonus-malus qui sanctionne ou récompense les Régions en fonction des résultats de leur politique d'emploi et, enfin, l'activation de l'allocation accordée par les régions en plus des allocations de chômage de base en fonction des particularités du marché de travail de chaque Région. Quoi qu'on en pense, des propositions ont au moins le mérite d'exister et de provoquer la discussion.

Les uns craignent des disparités régionales renforçant les différences entre les droits sociaux selon qu'on réside en Flandre, en Wallonie ou à Bruxelles (les travailleurs et leurs patrons ayant versés des cotisations selon les mêmes règles durant la période d'activités, tandis que d'autres y voient des opportunités de mener des politiques d'emploi mieux articulées en fonction des réalités de chaque Région.

Qu'en pensez-vous en termes de politique d'emploi comme en termes de réformes institutionnelles ? Est-ce une piste à suivre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Député, comme je l'ai souligné lors de notre précédente Commission, bien que sa formation participe au Gouvernement fédéral, Monsieur Peeters ne semble pas faire grand cas de la déclaration gouvernementale du Gouvernement fédéral du 20 mars dernier. Pourquoi ?

Parce que ses déclarations portent sur des matières qui doivent être discutées dans le cadre du 2e paquet institutionnel, au menu duquel se trouve notamment l'emploi. Je ne vois donc pas l'intérêt d'entamer des discussions en dehors de cet espace de négociation spécifique, sauf pour créer de la polémique ou tenter de faire monter les enchères. Cela ne me semble pas être l'attitude la plus constructive, ni la stratégie la plus efficace à adopter lorsqu'on souhaite faire aboutir des dossiers aussi sensibles.

De telles déclarations ne peuvent mener qu'à une nouvelle « stigmatisation des chômeurs ». Or, la récente évaluation des politiques d'activation révèle qu'une écrasante majorité des chômeurs contrôlés par l'ONEm fournissent suffisamment d'efforts dans leur recherche d'emploi.

Actuellement, je participe avec détermination avec mes collègues des entités fédérées à l'adaptation du dispositif d'accompagnement et de suivi des chômeurs, afin qu'il soit rendu plus efficace et permette à un maximum de demandeurs d'emploi d'intégrer le marché du travail. Je le redis, la plupart des chômeurs n'ont pas choisi leur situation et peinent à sortir du chômage, malgré leurs efforts effectifs de recherche d'emploi.

S'imaginer que l'octroi d'une prime puisse constituer une panacée est un raisonnement simpliste. En effet, il est loin d'être facile de trouver un emploi pour un certain nombre de catégories de notre population. Ce que nous devons – et c'est le but du plan Marshall – c'est asseoir l'assise économique, augmenter le nombre d'entreprises et, par là même, augmenter le volume de l'emploi.

Il faut aussi – et c'est tout à fait réel – améliorer le marché du travail et faire en sorte que tous les emplois vacants soient occupés et que toute personne à qui un emploi convenable – ce n'est pas une figure de style – est proposé, l'accepte. C'est à cela que nous travaillons.

À mon sens, il conviendrait d'augmenter davantage le salaire poche des travailleurs – c'est un des éléments à propos duquel nous discutons avec la Ministre fédérale de l'Emploi – afin d'éviter des situations de pièges à l'emploi, c'est-à-dire que les coûts liés au fait qu'on accepte un emploi, notamment en termes de garde d'enfants, en termes de mobilité, soient véritablement supprimés et que l'on puisse véritablement faire en sorte que la personne demandeuse d'emploi ne se retrouve pas dans une situation plus précaire après avoir accepté un emploi qu'avant de l'avoir accepté.

C'est la même chose lorsque l'on parle de mobilité interrégionale. Tous les leviers susceptibles d'écarter les risques de pièges à l'emploi doivent impérativement être activés. Je pense que la plupart de ces leviers sont, aujourd'hui, du ressort du Gouvernement fédéral. Je ne nie pas que nous avons, avec mon collègue, Frank Vandenbroucke, et avec le Gouvernement flamand, fait en sorte notamment que *De Lijn* active plus de bus, tant sur la partie Ouest de la Wallonie, que sur la partie Est de la Wallonie. Et nous verrons bien, avec les efforts financiers de *De Lijn* qui sont importants.

Mais, au niveau du salaire du travailleur, il me semble que c'est un dispositif fédéral et qu'il ne faut pas, tant qu'on n'aura pas, le cas échéant, changé les règles dans le deuxième paquet institutionnel, intervenir dans ce dispositif fédéral.

Les pièges à l'emploi, c'est quelque chose de très important. Je souligne – et ce matin, dans le débat sur le FOREM, cela a été relevé – que si nous avons mis des postes APE pour la garde des petits enfants, l'accueil extra-scolaire, l'aide aux seniors, c'est pour favoriser les problèmes du marché du travail. Si j'ai, sur mes fonds que le Gouvernement a décidé de m'attribuer, essayé de prélever pour aider au permis de conduire, c'est parce que je pourrais vous citer des cas très précis où avoir un permis de conduire change la vie des gens et ne pas être capable, au sens financier du terme, et pas technique, de passer son permis de conduire, parce que cela coûte trop cher, peut enfermer les gens dans la précarité.

Aujourd'hui, je tiens à dire que je n'adhère pas à l'idée du Ministre-Président de la Région flamande et que je pense qu'il y a des alternatives. Nous travaillons, tous les Ministres de l'Emploi, à être peut-être moins déclaratifs, mais plus productifs.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse parce qu'elle témoigne effectivement que la problématique de l'emploi est bien plus complexe que les quelques propos du Ministre-Président flamand qui relevaient plutôt d'un certain simplisme. De l'autre côté, je m'aperçois que, si la politique en matière d'emploi aujourd'hui, est une politique fédérale, elle doit être régionalisée. À travers la réponse du Ministre, je sens qu'au bout de quelques années, nous serons en présence de deux politiques d'emploi fondamentalement différentes en fonction des sensibilités des Ministres qui occupent ces fonctions et notamment différentes aussi en fonction d'un ensemble d'éléments historiques qui auront menés les différents personnages occupant cette fonction à adopter leur position respective.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le chômage de longue durée ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, heureusement que la majorité des 211.074 personnes sans emploi – demandeurs d'emploi, demandeurs d'allocations, jeunes en stage d'attente – trouvent une issue au chômage avant d'atteindre l'échéance dont on a parlé abondamment dans la presse en évoquant le cas du chômeur qui cumule à lui tout seul 36 années de chômage. C'est une manière d'aborder le problème qui me semble être très démagogique et qui fait beaucoup de tort à l'ensemble de ceux qui – comme vous venez de le décrire – cherchent désespérément à trouver une perspective.

Il n'empêche que c'est peut-être la partie visible de l'iceberg et qu'il faut se pencher sur une analyse du système parce que le nombre de ceux qui cumulent dix, voire vingt ans de chômage est énorme. On parle dans la presse de 23.753 chômeurs depuis dix ans et plus et 5.301 chômeurs depuis vingt ans et plus, et six chômeurs depuis 35, voire 36 ans. Soit au total 29.000 chômeurs de très longue durée.

Être au chômage depuis vingt ans, c'est avoir raté toutes les opportunités que la politique et les partenaires sociaux ont développées. Et on sait combien il y a eu de programmes d'activation, de résorption de chômage, de formations professionnelles, etc., mis en place, mais c'est aussi une question de disponibilité d'emplois sur le marché de l'emploi parce que sans qu'il n'y ait une offre, aucun chômeur ne peut postuler.

Ce sont des personnes qui sont inscrites au chômage, alors qu'une politique d'emploi était toujours gérée par le Fédéral et par les Régions. Et malgré la régionalisation, voire la communautarisation de certaines compétences relatives au placement et à la formation, ce résultat de 29.000 chômeurs de très longue durée doit également nous interpeller.

Monsieur le Ministre, les statistiques évoquées vous paraissent-elles dévier de la tendance générale ? Proportionnellement y a-t-il plus de chômeurs de cette catégorie du côté wallon que du côté bruxellois ou flamand ?

Combien y a-t-il de chômeurs de cette catégorie qui ont participé à l'un ou l'autre programme de formation professionnelle pour améliorer leurs chances sur le marché de l'emploi ? Ou à d'autres mesures de ce type ?

Quelle est – à titre empirique – la chance réelle qu'un chômeur cumulant dix, voire vingt ans et plus de chômage puisse encore s'en sortir et trouver un emploi ? Question délicate : devons-nous disperser nos efforts ou devons nous les focaliser sur les catégories de demandeurs d'emploi qui ont encore de réelles chances ? Ou plutôt sur ceux qui quittent l'école ? Il y a toute une série de questions qui doivent être posées.

L'objectif de ma question est le suivant : n'est-il pas utile d'étudier la biographie de ces chômeurs de très longue durée dans le but de comprendre ce qui s'est passé pour que ces gens qui décrochent totalement d'une vie professionnelle active puisqu'ils sont déjà au chômage depuis une vingtaine d'années en moyenne ? Est-ce dû principalement à des facteurs externes – le manque d'emplois, le manque de perspectives –, à des facteurs de force majeure – par exemple, l'état de la santé –, à des éléments biographiques – tels que l'éducation, la formation professionnelle, ou encore l'existence d'enfants –, ou à des facteurs relatifs à la disponibilité ou à un mélange de différents facteurs dont l'effet conjugué les mène dans l'impasse ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, nous devons constater qu'un nombre non négligeable de personnes connaissent des périodes de chômage de très longue durée, parfois de plus de vingt ans. Sans refaire un historique complet, je pense que pour bien comprendre la situation, il convient de rappeler certains éléments qui peuvent expliquer, en tout cas en partie, cet état de fait.

Tout d'abord, rappelons que l'octroi et la suspension des allocations de chômage relèvent de la compétence du Fédéral, de l'ONEm en particulier, et non des services régionaux de l'emploi.

Ensuite, avant la mise en place du « Plan d'accompagnement des chômeurs », en juillet 2004, l'ONEm engageait surtout des actions de contrôle vis-à-vis des personnes qui, indépendamment de leurs efforts de recherche d'emploi, présentaient une période anormalement longue de chômage. C'est, je vous le rappelle, l'époque où les demandeurs d'emploi étaient alors repris dans le cadre de « l'article 80 » et leurs allocations de chômage ou d'attente étaient supprimées pour chômage de longue durée. Il y avait, reconnaissons-le, une exception à cette classification, c'était les chefs de ménage.

La mise en place du Plan d'accompagnement, qui pour rappel, a été mis en place par phases touchant progressivement des catégories d'âges de plus en plus élevées, vise actuellement tous les chômeurs de moins de 50 ans au niveau du contrôle de la disponibilité, en ce compris ceux ayant un statut de chef de ménage, toutes ces personnes étant dès lors systématiquement convoquées et accompagnées par le Forem et, donc, bénéficiant des programmes spécifiques mis en place en matière d'in-

sertion. Quant à l'ONEm, il organise un suivi de leurs démarches de recherche d'emploi.

En outre, toujours pour rappel, cet accord de coopération a également renforcé la transmission des données issues des services publics régionaux vers l'ONEm, qu'il s'agisse d'informations sur les refus de proposition de services ou d'emplois, ainsi que sur les absences aux convocations. Dès lors, l'ONEm est en mesure de pouvoir intervenir plus rapidement au niveau du contrôle de la disponibilité des personnes. Par conséquent, ces situations de chômage de très longue durée, ne devraient plus, me semble-t-il, se répéter puisque nous avons mis des programmes d'intervention.

Il faut, aujourd'hui, renforcer – et c'est ce que nous faisons avec le Forem – les actions de prévention qui ont été mises en place à la demande du Gouvernement wallon. Il en va ainsi, à titre d'exemple, du Dispositif intégré d'insertion socioprofessionnelle (DIISP – que seuls les initiés connaissent –) qui vise prioritairement les personnes les plus éloignées de l'emploi, dont les chômeurs de longue durée, de *Job Tonic*, en ce compris ses déclinaisons « villes » et « quartiers en difficultés », mises en place le 1er juillet dernier, et dont l'objectif est d'assurer un accompagnement adapté aux jeunes, notamment à leur niveau de qualification, de manière à les aider à se positionner directement sur le marché de l'emploi, à postuler dès la sortie de l'école – cela me paraît très important – et, par conséquent, à leur éviter autant que faire se peut de s'enliser dans le chômage de longue durée.

Vous avez – et je pense que cela mériterait effectivement une réflexion – évoqué la « biographie des chômeurs ». On a effectivement déjà réalisé des études et des analyses, notamment par l'Observatoire wallon de l'Emploi avec l'aide de Centres d'étude ou de recherche. Il est très difficile d'en résumer la teneur, mais je peux vous confirmer que les facteurs de décrochage sont multiples et, d'autre part, que c'est notamment en basant notre réflexion sur ce type de travaux que des dispositifs comme le DIISP ou encore le PFI Jeunes ont été mis en place.

Quant à la comparaison avec les autres régions du pays, sur base des DEI dénombrés dans les trois Régions, il apparaît que les tendances sont relativement similaires entre la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale où 37 % des DEI sont inoccupés depuis moins d'un an et où ils sont entre 20 et 25 % à être inoccupés depuis plus de cinq ans. Par contre, en Flandre, plus de la moitié des DEI sont inoccupés depuis moins d'un an, alors que 10 % le sont depuis plus de cinq ans.

Enfin, quant aux chances pour un chômeur de longue durée de retrouver du travail, l'évaluation de la deuxième phase du PAC, concernant les personnes âgées de 30 à moins de 40 ans, permet de confirmer qu'une action conjointe de l'ONEm et du Forem semble produire ses effets.

En effet, en comparaison avec le parcours d'un groupe similaire de personnes, suivies avant 2004, il apparaît qu'elles ont davantage retrouvé un emploi. Par ailleurs, l'observation, par le FOREM, de la dynamique de la demande d'emploi durant le mois de mars 2008, nous apprend que parmi les personnes qui ont quitté la demande d'emploi pour un emploi, 6,8 % étaient inoccupées depuis plus de cinq ans, ce qui représente 2.526 personnes, auxquelles on peut ajouter les 485 qui ont quitté la demande d'emploi pour entamer une formation.

Je pense que ce qu'il faut faire fondamentalement, c'est s'occuper des gens et ne pas les laisser s'installer dans la désespérance du non-emploi où ils construisent une vie, et nous ne pouvons que leur rendre justice de tenter de le faire, sans se dire que nous devons les aider, mais ils doivent s'aider à trouver un emploi.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je suis parfaitement d'accord avec cette dernière analyse que le Ministre vient de faire. Elle rencontre effectivement l'expérience que nous faisons dans notre petite communauté germanophone. Quand on s'occupe des gens, quand on essaye de les activer dès qu'ils s'inscrivent, le plus tôt possible, on a le plus de chances d'éviter qu'ils restent longtemps dans cette inactivité professionnelle non choisie.

Je tiens aussi à remercier le Ministre pour la tonalité de sa réponse vu que nous discutons d'un sujet très délicat : cela touche des gens, cela concerne des êtres humains. Je préfère cette tonalité par rapport à celle que j'ai trouvée dans la presse et qui montre du doigt – représentatif pour tous les chômeurs – celui qui a une carrière de 36 ans de chômage.

Comme je venais de l'expliquer dans ma question, c'est très démagogique. Tandis que la manière dont vous approchez cette question me paraît répondre vraiment au défi humain qui est derrière aussi.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TITRES-SERVICES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les titres-services ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, avant son départ, le Ministre fédéral, Josly Piette, chargé de l'emploi, a proposé d'augmenter le coût d'un titre service de 1 euro en le mettant à 7,7 euros par titre et d'annuler la déductibilité fiscale de celui-ci.

Le titre-service avait été introduit pour combattre le travail au noir qui aura été rendu officiel grâce à ce mécanisme qui – faut-il le dire – coûte cher à l'État belge. Mais est-ce un argument pour faire marche arrière et pour risquer qu'à nouveau nous retombions dans le travail au noir ?

Les installations auraient permis de créer 40.000 emplois en Belgique. Combien de ces emplois ont été créés en Région wallonne ? S'agit-il d'emplois de longue durée ou d'emplois de courte durée, voire précaires ? Comment évaluez-vous le titre-service en termes de résultats ? Le titre-service a-t-il fait concurrence à d'autres types d'emplois ?

Tel était en tout cas la crainte de certains au moment de son introduction. Il serait dès lors intéressant d'y répondre au départ de résultats observables.

Quelle est votre réaction par rapport aux propositions de M. Josly Piette ? Les partagez-vous ? Quels sont les risques, selon vous, de retomber dans le fléau du travail en noir ? Est-il réel ou minimal ? Ce sont des questions dont la réponse m'intéresse tant en ce qui concerne l'impact actuel sur notre politique d'emploi qu'en ce qui concerne les perspectives à développer après la régionalisation éventuelle ou certaine des politiques d'emploi actuellement encore de compétence fédérale.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, je voudrais remercier le Commissaire de m'avoir posé la question qui me permet de recadrer notre situation dans le système des « titres-services » en Wallonie.

Au cours du mois de mars 2008, 1.551.468 titres ont été achetés en Wallonie, soit 28,8 % du total des titres achetés en Belgique. Si on rapporte ce volume à la population en âge de bénéficier de cette mesure, soit 32 %, on peut considérer que nous sous-utilisons le dispositif mais, par contre, nous pouvons constater qu'il y a un an, nous étions à 27,2 %. Cela signifie que la Wallonie, progressivement, rattrape son retard.

Autre phénomène à mettre en évidence, si les nombres en valeur relative évoluent lentement, lorsque l'on compare les volumes en valeur absolue, les courbes sont, par contre, saisissantes.

En mars 2005, 250.801 titres-services sont vendus au cours de ce mois, en Région wallonne, soit 24,32 % du total; en mars 2006, 682.679 titres-services, soit 24,37 % du total; en mars 2007, 1.139.526 titres-services, soit 27,2 % du total; et en mars 2008 : 1.551.468 Titres-Services, soit 28,8 % du total, comme déjà signalé.

Soit en trois ans, une croissance de plus de 600 %.

On peut évaluer le nombre d'emplois créés, sur la base de ces chiffres de mars 2008, à 12.400 équivalents temps-plein et, donc, vraisemblablement à plus de 20.000 personnes concernées au total puisque nous touchons un certain nombre d'emplois à temps partiel.

Les types d'emplois créés sont majoritairement à durée indéterminée, avec des différences importantes en fonction des secteurs; si 95 % des emplois créés au sein des Entreprises d'insertion le sont à durée indéterminée, par contre, dans le secteur intérimaire, on tombe à 22 %. Relativisons, les chiffres qui remontent à 2006.

Il est difficile de prédire l'avenir du dispositif car toute initiative qui vise à augmenter la charge des particuliers, que ce soit par la valeur faciale du chèque ou via la réduction fiscale, peuvent ou auraient des répercussions négatives et ce, tant sur les utilisateurs que sur les travailleurs.

En effet, je pense que l'émergence des titres-services a pu se faire contre le travail au noir. On doit toujours évaluer en permanence, la capacité contributive de la population car il y a lieu de craindre que si cette capacité contributive est dépassée, ce soit le retour vers d'autres systèmes.

À partir du 1er mai de cette année, le prix d'un titre-service augmentera bien de 30 centimes, pour passer à 7 euros pour une heure de prestation, avec le maintien de la déductibilité fiscale. Je pense, *a priori*, que cette hausse ne devrait pas, mais nous vérifierons les faits, remettre en cause l'adhésion de la population à ce système. Le coût net pour la population devrait être de 4,9 euros, ce qui reste nettement en dessous du coût non connu, mais estimé, de la main-d'œuvre en noir.

L'actuelle Ministre de l'Emploi au niveau fédéral a été sensibilisée sur la nécessité d'un juste équilibre entre financement public et financement privé de cette mesure, l'attractivité, le statut des travailleurs, de manière à garder un système efficace. L'ensemble du dispositif doit donc faire l'objet d'une évaluation globale et d'une discussion entre l'État fédéral et les entités fédérées afin de contribuer à sa pérennisation.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – C'est avec satisfaction que j'acte qu'à l'heure actuelle, le titre-service ne soit pas augmenté directement d'un euro, mais de trente centimes. Ce qui, à mes yeux, doit être toujours acceptable au niveau des personnes dont la capacité contributive doit contribuer effectivement à combattre le travail au noir. Et ce, d'autant plus parce que l'on maintient la déductibilité fiscale. Les statistiques que vous venez de décrire, la progression en ce qui concerne l'utilisation des titres-services par les Wallonnes et les Wallons, montre bien l'utilité de ne pas prendre des dispositifs qui exposeraient le système au risque de faire marche arrière.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRÉPARATION DES JEUNES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la préparation des jeunes ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, selon différentes études statistiques réalisées, il existerait une différence significative entre la main-d'œuvre de Flandre et celle de Wallonie.

Les structures d'âge de la population active sont différentes : en Wallonie, on a proportionnellement plus de jeunes, qui sont âgés de 10 à 24 ans, qui arriveront bientôt sur le marché de l'emploi, que de personnes plus âgées – entre 50 et 64 ans – qui le quitteront bientôt ou prochainement. En Flandre, c'est plutôt l'inverse que l'on peut observer : il y a plus de « vieux » qui quitteront dans les mois et années à venir le marché de l'emploi qu'il n'y a de jeunes qui y arriveront.

Ensuite, le nombre de jeunes chômeurs est proportionnellement plus important en Wallonie qu'en Flandre.

Ces deux éléments conjugués imposent comme conclusion qu'à terme, la Wallonie dispose d'une « réserve humaine » plus importante que la Flandre, toute proportion gardée. Ce qui pourrait être une solution en termes d'emploi, moyennant une condition : que les jeunes apprennent plus systématiquement à parler le flamand ou l'allemand.

Me plaçant dans la perspective développée par les Ministres-Présidents Demotte et Picqué, qui vise la primauté politique de la Région, j'imagine que dès à présent les souhaits des Ministres régionaux pèsent beaucoup plus dans les choix stratégiques de la Communauté.

Il n'est donc pas inutile qu'en tant que Ministre de l'Emploi, vous abordiez la question de l'apprentissage des langues dès le jeune âge afin de préparer les jeunes à pouvoir postuler pour des emplois dans le Nord ou dans l'Est de la Belgique. C'est un propos qui correspond à votre initiative d'encourager les travailleurs wallons à chercher un emploi en Flandre.

Il me semble que nous devons envoyer un message clair aux Communautés française et germanophone, message qui vise des objectifs, à mes yeux, un peu plus ambitieux que ceux qui sont traduits actuellement par des résultats améliorables.

Pour pouvoir ce faire, quel serait, selon vous, l'objectif qu'il faut se fixer pour demain en termes d'apprentissage des langues tant sur le plan de la qualité et de la perfection, que sur le plan du nombre de gens qui parlent une deuxième langue ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la question touche autant mon collègue, le Ministre Tarabella, en charge de la Formation, que moi-même au niveau de l'Emploi. Les travailleurs avant d'être travailleurs, ils sont étudiants et les langues sont fondamentales.

Je voudrais rebondir sur votre question en disant que je favorise l'expérience et l'expertise au travers de voyages à travers le monde pour découvrir le monde tel qu'il est et pas tel qu'il est vécu. Trop souvent, nous pensons, nous Européens, que nous sommes le centre du monde sans nous rendre compte que toutes les autres parties du monde pensent la même chose que nous, c'est-à-dire qu'ils sont le centre du monde. Avec plus ou moins de justesse, nous sommes une partie importante de la planète, mais nous n'en sommes qu'une partie et en tout cas, pas le centre.

Je pense que les jeunes doivent se rendre compte de cela. Pour se rendre compte des atouts, mais aussi des enjeux et cela ne doit pas se réduire aux quelques classes sociales favorisées de notre pays, mais bien être un dispositif important. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, dans le cadre du programme Explore, l'AWEx favorise l'apprentissage des métiers du commerce extérieur en même temps que l'apprentissage des langues partout dans le monde.

Je partage votre avis sur le fait qu'il faut renforcer l'apprentissage des deux autres langues nationales. Vous avez la chance de parler celle qui est extrêmement importante et, sans vouloir m'attribuer plus que mes compétences, si la langue allemande est au même pied que la langue néerlandaise, j'y suis un peu pour quelque chose parce que nous, Liégeois, on ne peut pas avoir tous les défauts, nous sommes sensibles au fait que la langue allemande peut nous apporter énormément en termes économiques. On parle l'allemand de la Province de Liège jusqu'à la Bulgarie et la Russie où, encore aujourd'hui, elle est parfois préférée à la langue anglaise.

Il faut tout faire – et c'est pour cela que je vais, de manière très superficielle, aborder les compétences de mon collègue – dans le plan langues de l'axe 5, je pense qu'il y a une véritable dynamique. Il faut renforcer cette dynamique en disant : « *Apprenez les langues et apprenez les langues nationales* ». L'axe 5 du Plan Marshall qui est donc lié à la formation met beaucoup de moyens. On a d'ailleurs, victimes de notre succès, été contraints de réalimenter la mesure – mais cela fait partie du Plan Marshall – de changer l'état d'esprit en disant que nous parlons effectivement le Français – c'est très bien – mais que nous avons la chance de pouvoir nous exprimer dans plusieurs langues, ce qui est un atout important, que ce soit au niveau culturel, mais bien évidemment au niveau économique puisque cela permet d'exercer de manière

bien plus large les compétences techniques qu'on peut avoir apprises par ailleurs. Donc, le Gouvernement ne relâchera jamais ses efforts pour améliorer l'apprentissage des langues. Et je suis heureux de dire que la Communauté française fait de même en autorisant, contrairement à des amis légèrement plus au Nord que nous, de faire des écoles d'immersion dans toutes les langues, mais essentiellement en néerlandais, en allemand et en anglais.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Pour répondre sur un ton humoristique, M. le Ministre a raison, tout le monde se considère comme étant un peu le nombril du monde. C'est vrai chez nous, c'est vrai dans d'autres régions aussi, mais combien il peut être intéressant d'aller découvrir le nombril des autres. *(Rires.)*

QUESTION ORALE DE Mme SIMONIS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LE TRANSFERT DES MOYENS DU FESC À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonis à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « le transfert des moyens du FESC à la Communauté française ».

La parole est à Mme Simonis pour poser sa question.

Mme Simonis (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, ma question a trait au premier paquet, comme on a pris l'habitude de l'appeler, dans le cadre des réformes institutionnelles, si du moins les choses n'évoluent pas encore dans les heures et les jours qui viennent. Mais ce premier paquet a trait notamment au transfert des moyens du FESC vers les Communautés. Cela a été décidé par le fameux « Comité des Sages » et il s'agit, dans ce cas précis, de permettre dorénavant à la Communauté française de décider elle-même de l'affectation aux différentes structures prenant en charge l'accueil des enfants. Pour rappel, mais ce n'est pas à vous que je dois le rappeler, le FESC est donc un fonds qui se trouve au sein de l'ONAFTS – l'Office national des allocations familiales des travailleurs salariés dans le cadre de la sécurité sociale. Et ce FESC est financé par une cotisation de 0,05 %.

Cette réforme du FESC signifiera donc que plus de 31 millions d'euros, 32 quasiment, viendront alimenter le budget consacré à la petite enfance pour l'année 2008, mais viendront donc alimenter l'ONE. Ce montant sera à répartir entre l'accueil d'urgence, l'accueil des enfants malades, l'accueil flexible et l'accueil extra-scolaire qui, on le sait, pèse assez lourd dans ce dispositif.

Mais la nouveauté c'est que, au-delà du fait – je vais y revenir – de la perte du caractère fédéral, mais aussi de l'esprit fédéral pour ce transfert, la Communauté française devient la seule autorité à réglementer l'ensemble de ces secteurs. C'est elle qui déterminera les modes de répartition des montants et aussi les conditions d'agrément.

Alors que j'interpellais, la semaine dernière, la Ministre Catherine Fonck, tous mes collègues d'autres partis se réjouissaient de la grande cohérence retrouvée en termes de gestion de la petite enfance. Je dois vous dire, pour ma part, que je suis un peu perplexe et inquiète parce que – et j'ai relu l'avis du CESRW, le 11 avril – il est clair que la gestion de ce fonds était assurée également par les mouvements familiaux et par les partenaires sociaux – organisations syndicales et représentants du monde patronal. Bien évidemment, à l'heure actuelle, en tout cas, le Comité de gestion de l'ONE n'est pas représentatif de ces organisations.

Je fais mienne un peu la question du CESRW : quel type de partenariat va-t-on trouver pour que demain, les partenaires sociaux puissent être autour de la table?

Autre inquiétude, dans mon souvenir, cette communautarisation du FESC a toujours été une revendication de la Communauté flamande. Et donc, aujourd'hui, au-delà de la cohérence que certains pourraient y voir, est-ce vraiment une avancée pour les Francophones ?

Avant dernier élément, il y a eu un Gouvernement conjoint la semaine dernière, vendredi 18, sur cet aspect et, donc, j'aurais voulu vous entendre sur ce qui ressort de ce Gouvernement conjoint. Y aura-t-il des réunions bilatérales ? Monsieur le Ministre, – c'est au Ministre de l'Emploi évidemment que je m'adresse – serez-vous associé d'une manière ou d'une autre puisqu'il serait également logique, au-delà de la cohérence des politiques de la petite enfance, que le Ministre de l'Emploi, puisque ce fonds est alimenté par des cotisations sociales, ait un rôle important, voire prépondérant dans la répartition de ce fonds et dans la dynamique qui consiste à créer des structures en extra-scolaire notamment. Pourquoi ? En fait, pour permettre aux parents d'avoir une vie professionnelle épanouissante.

Voilà, Monsieur le Ministre, en gros les questions que j'avais à vous poser sur ce dossier qui me tient fort à cœur.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Madame la Députée, aujourd'hui, l'accueil extra-scolaire est à la fois un enjeu sociétal et économique, en termes de conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, mais aussi d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'accès à la formation, à l'emploi et à la mobilité professionnelle.

À ce titre, le développement de ce secteur répond à une des priorités du Plan Marshall, notamment en termes

d'augmentation de la disponibilité professionnelle des travailleurs et de gestion de la diversité des ressources humaines au sein des entreprises et des organisations.

C'est la raison pour laquelle 1.190 emplois subventionnés ont déjà été mobilisés, pour l'essentiel dans le cadre du Plan Marshall, pour l'accueil des enfants, dont 140 emplois subventionnés pour l'accueil extra-scolaire et près de 100 autres pour des projets d'accueil flexible, d'accueil d'urgence et de garde d'enfants malades.

En parallèle, le développement de la qualité de l'accueil extra-scolaire représente également un enjeu essentiel pour le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Cette qualité est d'autant plus importante que le recours à l'accueil extra-scolaire est de plus en plus fréquent pour beaucoup de parents. Si on veut que l'enfant y trouve un espace d'épanouissement et de rencontre, il est important que cet accueil soit organisé et structuré de manière adéquate.

C'est pour ces raisons que le 26 avril 2007, le Gouvernement conjoint Région wallonne-Communauté française prenait acte d'une note d'orientation générale relative à l'impact de la réforme du Fonds d'Équipements et de Services collectifs – mieux connu sous le terme FESC – sur l'emploi dans les structures d'accueil extra-scolaire situées en Région wallonne.

L'objectif de cette note d'orientation était de proposer la mise sur pied d'une nouvelle collaboration entre la Région wallonne et la Communauté française pour le secteur de l'accueil extra-scolaire.

Cette collaboration vise à rencontrer les deux objectifs suivants :

– assurer le maintien de l'emploi dans les structures d'accueil extra-scolaire situées en Région wallonne et actuellement financées par le FESC;

– contribuer à la dynamique de professionnalisation du secteur de l'accueil extra-scolaire en Région wallonne.

Le 18 avril dernier, le Gouvernement conjoint a pris acte des résultats des travaux du Comité de pilotage FESC mis en place par le Gouvernement conjoint du 26 avril 2007 et a décidé de le maintenir pour les deux raisons suivantes.

Premièrement, compte tenu des nouvelles orientations FESC et des 32,4 millions d'euros qui vont revenir à la Communauté française, au 1er janvier 2009, si la loi spéciale est votée, ce qui signifierait plus de 9 millions de plus qu'en 2007, si la « menace directe » concernant l'emploi dans les structures subventionnées par le FESC semble être levée, des solutions en matière d'emploi doivent encore être trouvées pour permettre aux structures de respecter les conditions d'agrément et de subventionnement, liées aux critères normatifs de qualité, en particulier le taux d'encadrement et les horaires d'ouverture. C'est aussi sur ces critères d'agrément, une réflexion que nous devrions avoir ensemble, mais cela relève de la Communauté française.

Par ailleurs, afin de maintenir, voire d'étendre, l'offre d'accueil extra-scolaire de qualité et de poursuivre la dynamique de professionnalisation du secteur, l'encadrement des structures d'accueil doit être renforcé qualitativement.

Grâce aux différents cadastres et enquêtes réalisés dans le cadre du Comité de pilotage, en matière de structuration de l'emploi dans le secteur de l'accueil extra-scolaire, les Gouvernements wallon et de la Communauté française disposent maintenant d'une meilleure connaissance du secteur et des besoins potentiels en termes d'encadrement pour garantir aux citoyens une offre d'accueil de qualité aux 3-12 ans.

C'est pourquoi le Comité de pilotage aura pour missions, dans les mois à venir, de :

– suivre les modalités de mise en œuvre des nouveaux moyens attribués à la Communauté française pour l'accueil extra-scolaire;

– assurer le suivi de la mise en œuvre du projet global « emplois-jeunes », concernant près de 170 nouveaux jeunes travailleurs affectés au secteur de l'accueil extra-scolaire, et proposer aux deux Gouvernements toute modalité de nature à optimiser l'impact positif de ce dispositif sur l'emploi et la professionnalisation du secteur;

– actualiser et objectiver, sur la base de ces nouveaux moyens et modalités de subventionnement, l'analyse des besoins en termes d'emplois de ce secteur qui pourraient être rencontrés avec le soutien de la Région wallonne;

– proposer aux deux Gouvernements, sur la base de ces besoins objectivés, une convention en matière d'emploi et d'accueil des trois à douze ans visant la professionnalisation du secteur ainsi que l'augmentation du nombre de places d'accueil de qualité des 3-12 ans – à savoir respectant les critères normatifs de qualité en matière d'accueil extra-scolaire – qui soient accessibles à tous, aux niveaux géographique et financier, et répondant, sur le plan des plages d'ouverture, aux besoins des travailleurs.

Je voudrais évoquer, comme vous l'avez d'ailleurs mentionné, Madame la Députée, que le Conseil économique et social de la Région wallonne a remis, d'initiative, les 10 mars et 7 avril derniers, deux avis complémentaires relatifs à la problématique du FESC.

Dans ces avis, le Conseil insiste notamment sur :

– son souhait du maintien d'une gestion paritaire du dispositif tant au niveau du transfert que de l'octroi des moyens du FESC;

– la nécessité de la collaboration entre la Région wallonne et la Communauté française pour la pérennisation des structures FESC et la professionnalisation du secteur;

– son opposition à l'utilisation du dispositif « titres-services » pour l'accueil des enfants.

Ces avis ont été présentés et débattus avec le CESRW dans le cadre du partenariat « accueil des enfants »,

conclu entre le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté française et le CESRW.

Le Gouvernement conjoint du 18 avril dernier a, par ailleurs, approuvé la proposition de poursuivre la concertation avec le CESRW, sur l'avenir du FESC, dans le cadre du partenariat « accueil des enfants », conclu entre les différentes autorités.

Quant à me prononcer sur l'intérêt ou non d'une régionalisation de la politique de l'accueil de l'enfant, je voudrais dire que je comprends qu'il y ait deux points de vue assez différents. Il y a d'abord les besoins de la population qui visent le problème de la garde d'enfants, c'est-à-dire que nous puissions accueillir de manière efficiente l'accueil collectif des 3-12 ans, qu'il soit accessible financièrement et géographiquement à tous, avant et après l'école, ainsi que pendant les congés scolaires.

Si l'on se fonde sur la question des travailleurs, il est clair que le rôle des Régions devrait être renforcé. Mais ne restons pas dans un problème institutionnel, je pense que la concertation entre le Gouvernement wallon et celui de la Communauté française, avec peut-être un renforcement de l'application de l'ONE dans ces rencontres, de l'Observatoire de l'enfance, des administrations wallonnes et des partenaires sociaux qui, je pense, sont heureux de ces concertations, devrait en tout cas être renforcée. Notre objectif est d'optimiser encore, dès l'année à venir, cette concertation pour assurer plus de cohérence vis-à-vis des citoyens et du secteur de l'enfance, mais surtout pour améliorer les services que nous pouvons rendre à nos concitoyens.

M. le Président. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Un très grand merci, Monsieur le Ministre, pour la réponse tout à fait complète à cette question. Je fais appel à votre vigilance renforcée, au cours des prochains mois et semaines, pour faire en sorte que cette concertation et cette gestion paritaire, en quelque sorte, soit effectivement une réalité.

QUESTION ORALE DE M. CALET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « LES DERNIÈRES STATISTIQUES EN MATIÈRE DE CUMUL D'EMPLOIS ET LES CRAINTES DES SYNDICATS BELGES QUI EN DÉCOULENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Calet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « les dernières statistiques en matière de cumul d'emplois et les craintes des syndicats belges qui en découlent ».

La parole est à M. Calet pour poser sa question.

M. Calet (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, l'augmentation de la précarité et la baisse du pouvoir d'achat sont actuellement, hélas, au centre de tous nos débats. De plus en plus de nos concitoyens se trouvent en effet en situation de détresse financière et peinent à nouer les deux bouts. Alors qu'hier, seuls les revenus les plus modestes étaient concernés, aujourd'hui, de nombreuses personnes disposant d'un contrat de travail à temps plein se trouvent également confrontées à ce type de difficultés : 20 % des travailleurs sont sous le seuil de ce que l'on définit comme étant le seuil de pauvreté (un peu plus de 1.300 euros par mois pour un couple avec deux enfants).

Cette situation a dès lors pour conséquence inévitable l'augmentation des recours à l'aide alimentaire, dans certains cas, et aussi la hausse du nombre de personnes cumulant deux emplois.

Je me concentrerai sur la question concernant cette deuxième partie.

À ce titre, la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale évalue l'augmentation du nombre de cumuls d'emplois à 3.000 unités par an de 2000 à 2003. Tandis que, en 2006, 11.000 personnes supplémentaires auraient franchi le cap, portant à 259.562 le nombre de personnes exerçant deux activités professionnelles.

Avez-vous eu vent de ce type de statistiques et plus particulièrement en Région wallonne ? D'après les statistiques d'Eurostat, la pratique du cumul serait moins répandue dans notre pays qu'ailleurs en Europe. Cela vient sans doute conforter les chiffres que vous pourrez peut-être me citer tout à l'heure.

Enfin, bien que le cumul de plusieurs contrats de travail soit parfaitement légal au sein de notre pays, l'interdiction ne visant que la durée du temps du travail pour un seul employeur, nos syndicats émettraient différentes craintes à ce sujet et notamment quant au contournement de l'esprit de la législation sur le temps de travail.

Que pensez-vous de cette situation liée au contexte général économique ? Ces inquiétudes syndicales sont-elles fondées ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, j'ai bien entendu, comme vous, pris connaissance des chiffres dont les sources principales sont la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale et l'enquête EFT – enquête sur l'effort du travail – d'Eurostat et, en effet, les données de ces sources indiquent bien que le nombre de travailleurs ayant plus d'un emploi augmente progressivement en Belgique.

Les raisons de l'augmentation sont assez complexes à déterminer et ce, d'autant que si on reprend, par exemple, les chiffres d'Eurostat en 2006, les différents pays qui ont la plus forte proportion de travailleurs ayant plusieurs emplois ne présentent pas les mêmes conditions

socioéconomiques : c'est ainsi que l'on retrouve dans le peloton de tête le Danemark (9,74 %), la Suède (7,29 %), la Pologne (6,47 %) et les Pays-Bas (6%). Quant à ceux qui connaissent les plus faibles taux, il s'agit de la Bulgarie (0,76 %), de la Slovaquie (1,04 %) et de l'Italie (1,53 %). La Belgique, avec 3,45 % se situe à proximité de la moyenne européenne (3,39 %). Au niveau de la Région wallonne, il apparaît que les données dont je viens de vous entretenir n'ont, à ce jour, pas fait l'objet d'une analyse détaillée. Toutefois, sur la base des données de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, mais là en 2004 – donc, cela nous reporte quand même à il y a quatre ans –, il est possible de mettre en relief deux caractéristiques essentielles du cumul d'emplois.

D'une part, le cumul est souvent le fait de la combinaison d'un travail salarié avec un statut d'indépendant (62,9 % des cas en Région wallonne) et, d'autre part, le cumul d'emplois à temps partiel, s'il permet à la personne de s'approcher d'un temps plein, reste dans l'écrasante majorité, inférieur au temps plein.

Quant aux indépendants « à titre complémentaire », leur nombre a augmenté sensiblement en Wallonie depuis l'année 2000, passant de 43.784 unités à 54.241 en 2006, soit une augmentation de 24 %, ce qui peut, selon le point de vue, être interprété comme une preuve de la paupérisation croissante des travailleurs, obligeant les travailleurs à compléter leur salaire de base par des revenus issus d'activités complémentaires ou, au contraire, par le développement de l'entrepreneuriat, les salariés jouant la carte de la prudence et ne lâchant leur emploi initial qu'après avoir expérimenté, à titre complémentaire, une nouvelle activité durant un certain temps.

Si les statistiques disponibles nous donnent un premier éclairage, il me paraît utile de laisser le temps aux organismes compétents d'analyser la question plus en profondeur avant de prendre une initiative, mais ne nous trompons pas. Nous avons aujourd'hui l'émergence de travailleurs à faibles revenus d'une manière plus importante que par le passé. Cela est constaté par tous les observateurs économiques et des travailleurs à faibles revenus cherchent à les compléter d'une manière qui, d'ailleurs, peut être transparente ou plus opaque.

C'est un problème important sur lequel, je pense, nous aurons l'occasion de revenir et je vous remercie, à ce titre, de m'avoir posé la question.

M. le Président. – La parole est à M. Calet.

M. Calet (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et le complément d'éléments statistiques.

C'est vrai que si vous prenez la Bulgarie (zéro et quelques pour-cents), c'est tout simplement parce que le travail en noir est plus important là-bas qu'ailleurs et en Suède, il y a peut-être moins de travail en noir qu'en Italie. Donc, il faut sans doute moduler tous ces éléments statistiques, mais c'est vrai, tout cela est un signe potentiel de pauvreté qui s'installe davantage dans le monde du travail. Vous avez défini votre politique et celle de la Région qui peut ce qu'elle peut. Évidemment, on ne peut pas se mettre à la place de tout le monde. Et c'est un combat qui ne fait que durer et je vous souhaite bon courage en tout cas pour continuer ce combat.

M. le Président. – Les questions orales de Mme Kapompolé, sur « la création d'emplois par *Google* dans la région de Mons » et de M. Borsus, sur « l'engagement d'experts contractuels » sont transformées en questions écrites.

Les questions orales de M. Bracaval, sur « la correspondance entre le niveau de travail et le niveau de qualification »; de M. Senesael, sur « le projet « *Bike to work* » lancé par Colruyt »; de M. Senesael, sur « le *Starter's Day* » et de M. Jamar, sur « la politique que mène la Région wallonne face à la pénurie de main-d'œuvre en Flandre » sont reportées.

QUESTION ORALE DE Mme PARY-MILLE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ACTION DES « ASBL CENTRE-VILLE » DANS LA DYNAMISATION DU COMMERCE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pary-Mille à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « l'action des « asbl centre-ville » dans la dynamisation du commerce ».

La parole est à Mme Pary-Mille pour poser sa question.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, en vue de pérenniser l'existence des asbl centre-ville, vous avez indiqué, en décembre 2007, en réponse à une question parlementaire, que vous déposeriez un avant-projet de décret qui laissera aux asbl centre-ville une large autonomie quant à leur organisation interne, mais qui imposera une analyse de suivi du personnel employé.

Pour rappel, ces asbl, issues d'un partenariat public-privé, visent à améliorer l'image des centres-villes en travaillant au développement de projets d'intérêt commun et à la mise en place de stratégies profitables à tous les usagers.

En Région wallonne, nous comptons une vingtaine d'asbl centre-ville actives qui emploient environ 250 personnes.

Si une stabilisation de ces institutions est nécessaire, il faut définir clairement leur rôle et éviter tout double emploi avec les structures existantes comme, par exemple, les Agences de développement local qui sont régies par un décret de 2007.

Il importe d'aboutir rapidement à une pérennisation des asbl centre-ville, puisqu'une étude réalisée en 2004 par l'ULB et intitulée « Le commerce dans les grandes

villes belges et leur périphérie » indiquait des taux anormalement élevés de cellules commerciales vides (compris entre 20 et 30 %) dans certains quartiers commerçants de villes wallonnes importantes comme Charleroi, Liège et la Louvière, et un taux anormalement élevé de cellules commerciales vides aussi dans les villes de moyenne importance puisque ce sont des constats que font la plupart des municipalistes.

En fonction de ce que vous prévoyez, je suppose, des contacts que vous avez eus, quels seront les critères retenus pour créer une asbl centre-ville, en termes notamment de population, de nombre de commerces ou d'autres critères que vous auriez identifiés ? Pouvez-vous m'indiquer de quelle manière il sera procédé à l'évaluation individuelle et collective du personnel de ces asbl centre-ville? Est-ce que ce sera au regard de l'évolution du taux d'occupation des cellules commerciales dans l'entité ? Ne pourrait-on pas, éventuellement, prévoir une partie de la rémunération du manager proportionnellement aux résultats des actions qu'il mène dans cette asbl centre-ville? Je voudrais également savoir où vous en êtes avec l'avant-projet de décret ou le projet de décret que vous annonciez fin de l'année précédente.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, je voudrais commencer par la dernière interrogation de Mme la Députée : oui, l'avant-projet de décret a été présenté au Gouvernement wallon et il a été adopté en première lecture le 10 janvier de cette année.

En termes d'évaluation, il n'appartient pas à la Région wallonne d'évaluer le personnel des structures, mais bien les structures elles-mêmes. Celles-ci étant responsables du personnel qu'elles recrutent puisqu'elles sont systématiquement constituées en asbl.

Je ne voudrais pas éviter le débat parlementaire, il sera vraiment intéressant. Nous pourrons d'ailleurs, au moment de l'examen du décret, viser l'évaluation et nous ferons en sorte, à l'avenir, dans le cadre du projet de décret, que l'agrément donné soit évalué sur la base d'un plan stratégique évidemment spécifique à chaque ville et sur les critères qualitatifs européens repris sous l'acronyme « TOCEMA » qui, lui aussi, fera florès dans l'esprit de nos concitoyens.

Lier une partie de la rémunération du manager à l'évolution des cellules vides ne me semble pas, *a priori*, significatif. C'est une réflexion intéressante de lier la rémunération du manager à des objectifs. Celui-là, évidemment, est parfois totalement indépendant de la qualité du manager. S'il suffisait d'avoir un bon manager pour que toutes les cellules de magasins soient occupées, je pense qu'il ne devrait plus y avoir beaucoup de cellules vides, parce qu'il y a des gens dynamiques qui s'occupent de cela.

Je ne pense pas que l'effet statistique ou l'effet conjoncturel doit être un élément, mais la réflexion sur des objectifs à atteindre est sûrement une réflexion utile et intéressante.

Je voudrais insister sur l'autonomie de la gestion du centre-ville, en indiquant que l'exercice de cette autonomie dépend très largement de la volonté du collège communal. Il faut absolument faire en sorte que la gestion du centre-ville repose sur un vrai tripode : d'une part, l'exécutif communal représenté par son échevin en charge le plus habituellement du commerce, d'autre part, l'association des commerçants ou, en tout cas, son représentant et, enfin, le manager.

Dans quel esprit le projet de décret qui vous sera soumis – et je déplore donc un peu un sujet dont nous aurons, j'espère, le plaisir de reparler – traitera-t-il des futures nouvelles demandes d'agrément ?

D'abord, il faut que ce soit une asbl. Ensuite, il faut que ce soit un partenariat public/privé – les fameux PPP – et c'est l'asbl qui devra introduire la demande. Cette structure devra être basée dans une commune spécifique, déposer un plan stratégique qui permettra ainsi d'évaluer la pertinence de la demande. Les critères objectifs de la commune, dont notamment sa taille, seront aussi pris en considération.

Si le décret vise à pérenniser les structures existantes et leur permettre à toutes de rentrer dans le décret, il n'en reste pas moins vrai que toutes seront évaluées sur la base des critères qualitatifs mentionnés plus haut et que cette évaluation engendrera ou non la reconduction du système.

Quant aux chiffres, il me semble plus opportun de laisser le Conseil économique et social de la Région wallonne ainsi que l'Union des villes et des communes de Wallonie rendre leurs avis avant de définir le nombre de projets qui pourront être agréés. Il est bien évident que nous aurons l'occasion d'en débattre lors de l'examen au sein du Parlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille.

Mme Pary-Mille (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Évidemment, c'était un peu de la provocation lorsque je disais vouloir lier la rémunération du manager au nombre de surfaces commerciales occupées. Il faut toutefois fixer des objectifs vu le phénomène important, dans les grandes villes, en ce qui concerne les enseignes vides. Cela étant, on s'oriente tout doucement vers le même type de problème dans les communes moyennes. En effet, dans des villes anciennes, le phénomène est souvent lié à un problème d'accessibilité aux étages supérieurs des surfaces commerciales qui n'a pas été prévu lors de la constructions des immeubles, puisqu'habités par le commerçant qui exerçait sa profession au rez de chaussé. Il y a donc là aussi toute une réflexion à mener.

C'est un débat très important et intéressant pour la Région wallonne. Il y va de la vie de nos centres-villes et aussi de ce sentiment d'insécurité qui peut régner lorsque nous avons trop d'espaces vides.

M. le Président. – Les questions orales que je souhaitais poser au Ministre Marcourt sur « la promotion des métiers de la construction » et sur « la progression constante des exportations wallonnes » sont transformées en questions écrites.

Ceci clôture nos travaux du jour.

La séance est levée.

– La séance est levée à 15 heures 05 minutes.

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACS	Agent contractuel subventionné
AMSEP	Association mondiale des services d'emploi publics
APE	Aide à la promotion de l'emploi
Arcelor	Arbed — Aceralia — Usinor
asbl	Association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation
AWIPH	Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées
BCSS	Banque-Carrefour de la Sécurité sociale
CEFORA	Centre de Formation de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour Employé
CESRW	Conseil économique et social de la Région wallonne
CSC	Confédération des syndicats chrétiens
CTA	Confédération générale du Travail
DEI	Demandeur d'emploi indemnisé
DEI	Demandeur d'emploi inoccupé
DIISP	Dispositif intégré d'Insertion socioprofessionnelle
DO	Division organique
EFT	Entreprise de formation par le travail
EQUAL	Initiative communautaire dans les régions belges de langues française et germanique
ERP	*European Recovery Program*
ETP	Équivalent temps plein
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FESC	Fonds des Équipements et Services collectifs
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
GRH	Gestion des Ressources humaines
OIP	Organisme d'Intérêt public
OISP	Organisme d'Insertion socio-professionnelle
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du Commerce
ONAFTS	Office national des Allocations familiales pour Travailleurs salariés
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONEm	Office national de l'Emploi
PAC	Plan d'Accompagnement des Chômeurs
PFI	Plan Formation-Insertion
PPP	Partenariat public-privé
PTP	Programme de transition professionnelle
SA	Société anonyme

TCT	Troisième circuit de Travail
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
ULB	Université Libre de Bruxelles
UWE	Union wallonne des Entreprises
VDAB	*Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding*
WIN	Wallonie Internet Network